



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 mai 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mai 2002

Mise à disposition d'un télécopieur au domicile des élus.

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002

DELIBERATION D20020145

DSIT

Mise à disposition d'un télécopieur au domicile des élus.

Monsieur Gérard ZABATTA, Conseiller Municipal, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

Afin de permettre aux élus d'être informés le plus rapidement possible des affaires de la Commune, que ce soit en matière de diffusion de documents urgents ou d'évolution des situations suivies, il est envisagé la mise à disposition d'un télécopieur au domicile des élus.

Le dispositif comprend :

- la mise en service d'une ligne téléphonique dédiée à cet usage,
- la fourniture et la mise en œuvre du matériel,
- la mise en place d'un Numéro Vert permettant aux conseillers municipaux d'émettre des fax vers la Mairie sans coût de communication supplémentaire.

Bien entendu, le dispositif est volontaire et ne s'applique pas aux élus disposant par ailleurs d'un télécopieur.

Les coûts générés par la mise en œuvre de ce dispositif sont entièrement pris en charge par la Collectivité. Etant entendu que l'usage de ce matériel est réservé à la communication exclusive vers la Mairie, aucun coût de communication n'apparaîtra dans la facturation.

Toutefois, considérant :

- qu'il est techniquement impossible de bloquer l'usage du télécopieur à l'envoi vers le numéro vert de la collectivité,
- que des erreurs ou des manipulations malencontreuses peuvent toujours advenir,

les consommations constatées seront intégralement refacturées à l' élu attributaire sous forme de titre de recettes émis par la comptabilité municipale. Afin de limiter les coûts de gestion, cette éventuelle émission de titre n'interviendra que deux fois par an ; chaque échéance intégrant l'ensemble des recouvrements pour tous les élus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dispositif ci-dessus décrit,
- autoriser Monsieur le Maire de Niort
- à faire procéder à l'installation des lignes téléphoniques nécessaires et à la mise en œuvre des télécopieurs. Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 920.0211.6262,
- à faire procéder à l'acquisition des télécopieurs qui sera imputée sur la ligne budgétaire 900.0202.2183.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gérard ZABATTA

[Ordre du jour](#)